



Pôl'industriel

BAC PRO

TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR

FORMATION / NIVEAU IV / TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR

LA FORMATION

Le titulaire du **Baccalauréat Professionnel Technicien Menuisier Agenceur** intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que des aménagements de pièces (bureaux, cuisines, salles de bain, magasins, salles d'exposition, lieux de réunion...).

Son activité consiste à :

- préparer le processus de réalisation d'un ouvrage,
- réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de fabrication et de mise en œuvre de la menuiserie et de l'agencement,
- organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation du chantier.

Les diplômés s'insèrent dans les PME qui fabriquent et installent des ouvrages de menuiserie du bâtiment et/ou des agencements extérieurs et intérieurs pour l'habitat individuel et collectif.

NOUS CONTACTER

4, rue Docteur Brillaud
CS 60049
79301 BRESSUIRE CEDEX

Tél. 05 49 65 21 33

fax : 05 49 65 87 34

E-mail : lycee.stjoseph.bressuire@ac-poitiers.fr

Site internet :

www.saintjo.org

L'ADMISSION

- L'entrée en classe de Seconde Professionnelle est ouverte aux élèves sortant de troisième.
- Les élèves titulaires d'un CAP ou d'un BEP du secteur Bois peuvent accéder à la classe de Première Professionnelle après étude du dossier et/ou un positionnement.

LES HORAIRES

LES MATIÈRES	Horaires en Seconde	Horaires en Première	Horaires en Terminale
Français - Histoire - Géographie - E.M.C.	4.5	4.5	4.5
Mathématiques - Sciences	4	4	4
Langue vivante	2	2	2
Arts Appliqués	1	1	1
Culture Artistique	1	1	1
Éducation Physique et Sportive	2	3	3
Prévention Santé Environnement	1	1	1
Économie - Gestion	1	1	1
Enseignement Technologique et Professionnel	14	14	14
Accompagnement personnalisé	2	2	2
TOTAL	32.5	33.5	33,5

L'enseignement professionnel a pour finalité l'acquisition des savoir-faire au moyen d'activités pratiques. Il permet de valoriser les aptitudes manuelles et le souci de la qualité.

CERTIFICATION INTERMÉDIAIRE	<i>Au cours de la formation en classe de Première Professionnelle, tous les élèves qui ont débuté ce BAC PRO en Seconde Professionnelle devront se présenter à la certification intermédiaire du BEP Bois option Menuiserie Agencement.</i>
PÉRIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE	<i>22 semaines de formation en entreprise sur les 3 années de formation permettent à l'élève d'appréhender le monde de l'entreprise dans son fonctionnement, ses structures et ses contraintes. Les différentes périodes de stage sont évaluées par le responsable de stage ainsi que les professeurs et comptent pour l'obtention du BAC PRO.</i>

ET APRÈS

- Le Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur est un diplôme d'insertion professionnelle.
- Avec un très bon dossier, une poursuite d'études est envisageable vers :
 - BTS du secteur Bois (BTS Productique, Systèmes constructifs Bois et Habitat...)
 - Mention complémentaire (cuisiniste, escalier...)